

**ARRÊTÉ DE RESULTAT D'ADMISSION DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN FRANÇAIS LANGUE SECONDE
SESSION 2026**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités ;**

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003,

Vu la note de service ministérielle n° 2019-104 du 16 juillet 2019

Vu la délibération du jury en date du 25 mars 2026

Arrête

Article 1 :

Les candidats dont les noms suivent sont admis à la certification complémentaire en français langue seconde :

BOUVET Marthe, professeure certifiée de lettres modernes, collège Marcel Pagnol, Gravigny,
GIRAUD Jocelyn, professeur certifié de lettres modernes, collège Nelson Mandela, Hérouville-Saint-Clair,
MENON Emmanuelle, professeure certifiée d'espagnol, lycée Victor Hugo, Caen,
RISTANOVIC Joyce, professeure de lycée professionnel en lettres histoire, lycée Auguste Bartholdi, Barentin,
SIMON Yves, professeur certifié de lettres modernes, lycée Schuman-Perret, Le Havre,
VASILEIOU Evgenia-Christina, professeure agrégée de lettres classiques, collège Jean Vilar, Noues de Seine.

Article 2 :

Les intéressés bénéficient de la certification complémentaire à la date de délibération du jury.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 9 avril 2026

La rectrice de la région académique de Normandie,
Rectrice de l'académie de Normandie,
Chancelière des universités :
Signé
Valérie CABUIL